



Création en Nouvelle-Aquitaine d'un service mutualisé concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale

lundi 15 février 2021, par [lpe](#)

8 centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Nouvelle-Aquitaine mutualisent, à titre expérimental, l'organisation des concours et examens professionnels dans une logique de simplification et de rationalisation des coûts. Au 1er janvier 2021, ils ont créé un service mutualisé dont ils confient la responsabilité au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Le Centre de Gestion de la Gironde organise désormais, pour le compte des centres de gestion de la Charente, de la Charente-Maritime, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne, les concours et examens professionnels pour répondre aux besoins de recrutements des collectivités de ces 8 départements.

L'organisation des opérations : ouverture, inscription, instruction, épreuves, actes administratifs relatif aux opérations, publication des résultats, gestion des listes d'aptitude, sera portée par le Centre de Gestion de la Gironde. Néanmoins, afin de conserver la proximité avec les candidats et lorsque l'organisation le permet, des centres d'épreuves écrites seront ouverts dans d'autres départements.

La campagne de recensement des besoins en recrutements des collectivités pour 2022, dans les 8 départements concernés par cette mutualisation sera menée directement par le Centre de Gestion de la Gironde. L'enquête dématérialisée est disponible depuis le 4 février, les modalités de connexion (identifiants et lien vers l'enquête) ont été transmises par courriel aux collectivités. La campagne s'achèvera le 8 mars 2021.

La création de ce service mutualisé est l'aboutissement d'un travail de 2 ans commandé par les 12 Présidents des centres de gestion Néo-Aquitains en 2018 dans le cadre de la coopération régionale. Les orientations données alors portaient sur la recherche d'une plus grande coordination et d'une meilleure homogénéité dans l'exercice des missions des centres de gestion, mais également sur la rationalisation des moyens dédiés à ces missions.